



---

## Commission économique pour l'Europe

### Soixante-neuvième session

Genève, 20 et 21 avril 2021

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Rapport sur les activités relatives au thème du débat de haut niveau de la soixante-huitième session : « Les villes intelligentes et durables, des moteurs du développement durable » et informations actualisées sur les travaux réalisés dans les domaines de convergence**

### **Rapport sur l'état d'avancement des activités menées par la Commission économique pour l'Europe autour du thème du débat de haut niveau de la soixante-huitième session**

Le débat de haut niveau de la soixante-huitième session de la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'est tenu sous le thème « Les villes intelligentes et durables, des moteurs du développement durable ». Le présent rapport fait le point sur les progrès accomplis, entre avril 2019 et février 2021, dans la mise en œuvre des activités que la CEE consacre à ce thème.

Le choix d'un thème transversal a constitué une innovation dans l'organisation de la session biennale de la CEE. S'appuyant sur les enseignements tirés de la soixante-huitième session et des préparatifs de la soixante-neuvième session, dont le débat de haut niveau aura pour thème « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles », les auteurs du rapport réfléchissent également aux moyens d'associer tous les organes compétents de la CEE à la planification des futures sessions, selon qu'il conviendra, pour maximiser les retombées et créer des synergies supplémentaires à l'échelle de l'organisation.

Le présent document est présenté pour examen à la soixante-neuvième session de la CEE au titre du point 5 de l'ordre du jour.



## I. Le thème du débat de haut niveau de la soixante-huitième session

1. Le débat de haut niveau de la soixante-huitième session de la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'est tenu en avril 2019 sous le thème « Les villes intelligentes et durables, des moteurs du développement durable ».

2. Le débat était axé sur les priorités nationales et les bonnes pratiques concernant les villes durables dans la région, sur les initiatives menées par la CEE pour aider les gouvernements à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes, ainsi que sur l'influence des normes, règles et conventions pertinentes de la CEE aux niveaux national et régional. Les participants se sont aussi penchés sur la manière dont les villes pouvaient offrir à leurs habitants de tous âges une qualité de vie élevée, sans laisser personne de côté, tout en devenant des pôles d'innovation et de compétitivité.

## II. Principaux résultats obtenus depuis avril 2019

3. Le choix du thème du débat de haut niveau a renforcé la culture de coopération entre les divisions de la CEE autour de la question des villes intelligentes et durables, notamment avec la création, en 2019, de l'équipe interdivisions chargée du domaine de convergence « villes intelligentes et durables pour tous les âges ».

4. En outre, la manifestation organisée la veille de la session de la CEE, la Journée des villes, a été l'occasion pour les États de prendre la mesure de la contribution des autorités locales au débat sur les objectifs de développement durable (ODD), et ainsi de se faire une idée de ce à quoi pourrait ressembler le Forum des maires, créé plus tard sous les auspices du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire.

5. La CEE n'a pas établi de nouveaux mandats, mais a contribué à l'harmonisation des mandats existants, comme en témoignent les travaux consacrés au domaine de convergence et certaines des grandes réalisations présentées ci-après, dans le cadre desquelles l'accent a systématiquement été mis sur l'interdisciplinarité. Le secrétariat de la CEE continuera de collaborer avec les États membres pour que ces efforts se traduisent par davantage d'interdisciplinarité dans l'élaboration de leurs politiques et l'administration de leurs mécanismes de gouvernance aux niveaux national, régional et local, l'objectif étant de mettre en place des conditions, des politiques et des mesures favorables à la réalisation du Programme 2030 et à l'émergence de villes intelligentes et durables.

6. Dans l'ensemble, le thème retenu pour le débat de haut niveau a montré que les organes relevant de différents sous-programmes, animés par un esprit de coopération, pouvaient coordonner l'organisation d'une session de la CEE en mettant à disposition leurs compétences et en faisant part de leurs suggestions.

### 1. Le Forum des maires de la Commission économique pour l'Europe

#### *Description :*

7. Les villes sont devenues des partenaires essentiels de l'action que mène la communauté internationale pour relever les défis mondiaux les plus pressants et atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Le premier Forum des maires, organisé le 6 octobre 2020 sous le thème « L'action des villes en faveur d'un avenir résilient », a réuni des responsables municipaux de la région de la CEE, qui se sont penchés sur les grands enjeux de notre époque. Les participants ont abordé des questions essentielles : À quoi ressemblera la vie urbaine au lendemain de la pandémie ? Comment les villes peuvent-elles susciter une action climatique ambitieuse ? Comment les villes peuvent-elles devenir plus durables sans laisser personne de côté ?

*Résultats :*

- Document final : [Déclaration de Genève des maires](#) ;
- Mobilisation effective des responsables municipaux : 36 orateurs, dont 27 maires et 6 adjoints au maire ;
- Forte participation : plus de 1 000 spectateurs issus de 65 pays sur le site de la télévision en ligne des Nations Unies ;
- Nouvelles parties prenantes : création d'un vaste réseau de maires et autres acteurs municipaux, qui contribuent aujourd'hui activement aux travaux de la CEE ;
- Large couverture médiatique : 40 articles dans 9 langues et un total d'environ 12,5 millions de personnes touchées, dont 479 000 rien que sur Twitter.

## 2. Renforcer la résilience des villes pendant et après la pandémie de COVID-19

*Description :*

8. Le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire contribue à organiser le relèvement économique des villes pendant et après la pandémie de COVID-19 dans le cadre de deux projets :

- Le projet d'intervention rapide « Renforcer la résilience des villes pendant et après la pandémie de COVID-19 » du Compte de l'ONU pour le développement (13<sup>e</sup> tranche), qui s'étale sur les années 2020 et 2021 ;
- Le projet « Redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE », financé par le Programme ordinaire de coopération technique.

9. Les deux projets sont axés sur le renforcement de la capacité des administrations municipales de la région de la CEE à élaborer et à mettre en œuvre, dans le contexte de la pandémie, des plans d'intervention, de relèvement et de reconstruction à la fois durables, résilients et inclusifs dans les domaines économique et financier, ainsi qu'à assurer le suivi de ces plans.

*Résultats :*

- Évaluation des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le développement économique de villes pilotes (Bichkek, Kharkiv et Tirana) et élaboration de stratégies locales de relèvement ;
- Établissement d'un plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE ;
- Renforcement de la capacité des administrations nationales, infranationales et locales des quatre villes et pays pilotes à transformer les établissements informels en zones urbaines à la fois durables et résilientes dans le cadre des efforts de redressement post-COVID-19.

## 3. Appui à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau des villes : établissement de monographies de villes intelligentes et durables et formulation de recommandations connexes

*Description :*

10. L'objectif de la monographie d'une ville intelligente et durable est de présenter les résultats de l'évaluation de cette ville au regard des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables, et de suggérer des mesures que les autorités municipales pourraient prendre pour progresser dans la réalisation des ODD.

11. En 2019 et 2020, les villes de Grodno (Bélarus), de Nour-Soultan (Kazakhstan), de Bichkek (Kirghizistan), d'Alesund (Norvège), d'Asker (Norvège), de Rana (Norvège) et de Trondheim (Norvège) ont fait l'objet d'une évaluation à l'aune des indicateurs fondamentaux de performance, puis d'une monographie.

*Résultats :*

- Comme suite aux recommandations formulées dans les monographies, les autorités municipales vont établir des programmes d'investissement dans les infrastructures urbaines ;
- L'exécution de ces programmes améliorera la qualité de vie des groupes de population particulièrement défavorisés.

#### **4. L'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables »**

*Description :*

12. L'initiative des Nations Unies « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » est coordonnée par l'Union internationale des télécommunications (UIT), la CEE et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Elle vise à favoriser la réalisation de l'ODD n° 11 (« Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ») et est soutenue par le Bureau des Nations Unies pour les partenariats, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention sur la diversité biologique, le Groupe opérationnel pour la gouvernance électronique au service des politiques publiques (UNU-EGOV), l'Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier (UNEP FI), ONU-Femmes, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le Groupe du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE assure le secrétariat de l'initiative en coopération avec l'UIT et ONU-Habitat. La CEE contribue aussi à l'initiative dans le cadre des groupes thématiques suivants :

- Le groupe thématique sur les instruments de financement innovants au service de villes intelligentes et durables ;
- Le groupe thématique sur l'intelligence artificielle au service de villes intelligentes et durables<sup>1</sup> ;
- Le groupe thématique sur les villes circulaires.

*Résultats :*

- Des lignes directrices sur les outils et les mécanismes de financement des projets de villes intelligentes et durables ont été élaborées. Elles offrent aux autorités municipales des recommandations pratiques sur la conception de projets facilement compréhensibles et attractifs aux yeux de potentiels investisseurs. Elles ont donné lieu à la création d'un recueil de projets axés sur les villes intelligentes, qui donne un aperçu de l'évolution anticipée des investissements dans les infrastructures urbaines sous l'effet de la pandémie de COVID-19 ;
- L'une des prochaines étapes consistera à évaluer les projets répertoriés dans le recueil selon la méthode d'évaluation des partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population, que la CEE est actuellement en train de mettre au point. L'objectif sera de

<sup>1</sup> Le secrétariat du CEFAC-ONU joue le rôle de point focal de la CEE pour ce groupe thématique.

vérifier que les projets sont conformes aux ODD et de motiver d'autres États membres de la CEE à lancer des projets urbains du même type ;

- Des principes directeurs sur l'intelligence artificielle dans les villes sont en cours d'élaboration au titre de l'initiative. Ils mettront en évidence des solutions destinées à rendre les villes plus résilientes, autonomes, inclusives, vertes, circulaires et durables grâce à l'intelligence artificielle ;
- Un guide sur les villes circulaires, qui présente un cadre pour la mise en œuvre d'éléments de circularité dans les villes, a été élaboré et publié en réponse à l'enjeu toujours plus impérieux que représente la durabilité des villes et à l'émergence de la notion d'économie circulaire, dont il convient d'étudier l'applicabilité dans les contextes urbains. Il comprend des recommandations pratiques sur la planification et la mise en œuvre de mesures de promotion de la circularité, et s'accompagne de 17 études de cas, qui illustrent les applications de la circularité sur la base de l'expérience de villes du monde entier. Les villes sont invitées à se servir de ce guide pour définir une approche du renforcement de la circularité.

## 5. Les centres d'excellence de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables

### *Description :*

13. Cinq centres d'excellence ont été créés pour appuyer la mise en œuvre de la Charte de Genève sur le logement durable, à laquelle les États membres de la CEE ont souscrit en 2015<sup>2</sup>. Aux niveaux national et local, ils proposent des activités de formation et de renforcement des capacités, analysent les politiques de logement et d'urbanisation, et conduisent des campagnes de sensibilisation pour promouvoir la Charte. Ils mènent en outre diverses activités dans leurs domaines de spécialisation respectifs, en fonction des compétences disponibles.

### *Résultats :*

- Élaboration de deux programmes de formation, l'un sur la gestion des immeubles collectifs, qui s'adresse aux gestionnaires de logements des pays en transition, et l'autre sur les services de gestion des installations dans les copropriétés ;
- Appui à l'utilisation des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables dans le cadre de l'évaluation de la performance de 17 municipalités norvégiennes ;
- Appui à l'organisation d'un atelier consacré aux répercussions des effets environnementaux et sanitaires des changements climatiques sur l'accessibilité économique du logement. Cet atelier s'est tenu le 9 novembre 2020 dans le contexte de l'initiative #Housing2030 sur l'amélioration de l'accessibilité économique du logement dans la région de la CEE.

<sup>2</sup> Il s'agit des centres suivants : i) le Centre d'excellence de Tirana sur les établissements durables et résilients (Albanie) ; ii) le Centre d'excellence de Glasgow sur les villes intelligentes et durables (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ; iii) le Centre d'excellence de Tallinn sur le logement durable (Estonie) ; iv) le Centre d'excellence de Trondheim sur la transition urbaine au service des objectifs de développement durable (Norvège) ; v) le Centre d'excellence de Vienne sur les villes intelligentes et durables (Autriche). Plusieurs autres centres sont en cours de création : i) le Centre d'excellence de l'Université de Genève sur les villes intelligentes et durables et l'urbanisation durable (Suisse) ; ii) le Centre d'excellence de Toronto sur la prévention du sans-abrisme des jeunes, qui sera hébergé par l'Université York (Canada) ; iii) le Centre d'excellence de l'Université Cattaneo (LIUC) sur le financement durable des infrastructures et les villes intelligentes (Italie) ; iv) le Centre d'excellence sur le Forum des maires et l'urbanisation durable, qui sera hébergé par la Fondation Norman Foster (Espagne).

## 6. L'initiative #Housing2030 sur l'amélioration de l'accessibilité économique du logement dans la région de la CEE

### *Description :*

14. Le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire a lancé l'étude #Housing2030 sur l'amélioration de l'accessibilité économique du logement dans la région de la CEE. Cette étude est axée sur l'ODD n° 11 et vise à : a) examiner les difficultés liées à l'accessibilité économique du logement et les mesures mises en place dans la région de la CEE pour y remédier ; b) faciliter l'échange et la diffusion de bonnes pratiques sur l'amélioration de l'accessibilité économique du logement entre les pays et villes de la région de la CEE ; c) recenser les besoins des décideurs pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de promotion de l'accessibilité économique du logement. L'étude aborde également les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le secteur du logement.

### *Résultats :*

- Renforcement des capacités d'administrations nationales et locales grâce à l'organisation de plusieurs ateliers thématiques et infrarégionaux en ligne, élaboration du rapport d'étude et diffusion d'une série de podcasts ;
- Le rapport d'étude sera officiellement présenté à la Réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire, en octobre 2021.

## 7. Activités de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments

### *Description :*

15. L'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, qui est coordonnée par la Division de l'énergie durable et la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement, conduit ses activités conformément à son mandat pour 2020-2021 (ECE/ENERGY/2019/8). Dans le cadre de son plan de travail, elle exécute un projet sur le renforcement de la capacité des administrations nationales de la région de la CEE à élaborer et à appliquer les normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments. L'objectif du projet est d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre grâce aux activités suivantes :

- Recensement des normes en vigueur dans la région de la CEE en matière d'efficacité énergétique des bâtiments ;
- Création d'une base de données en ligne de spécialistes de l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- Organisation, à l'intention des acteurs des secteurs de l'énergie et du logement, d'un atelier consacré à la validation des résultats du recensement des normes ;
- Recensement des technologies destinées à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, analyse de leurs lacunes et élaboration de recommandations relatives à leur utilisation dans la région ;
- Organisation d'un atelier consacré à l'examen et à la validation des résultats du recensement des technologies.

16. La phase II du projet est en cours d'exécution. Elle consiste essentiellement à mener des activités de renforcement des capacités dans trois pays de la région de la CEE (Arménie, Kirghizistan et République de Moldova), en mettant à profit les résultats et les enseignements tirés de la phase I, pour accélérer la diffusion des meilleures pratiques actuelles et la réalisation du Programme 2030.

### *Résultats :*

- Amélioration de la connaissance des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE ;

- Renforcement du réseau d'experts des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE ;
- Amélioration de la connaissance des technologies destinées à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

## 8. Initiative de la CEE sur les bâtiments à haut rendement énergétique

### *Description :*

17. L'[Initiative de la CEE sur les bâtiments à haut rendement énergétique](#) vise à mettre en œuvre les Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments, et ainsi à réduire l'empreinte carbone des bâtiments tout en améliorant la santé et la qualité de vie de la population. Elle s'articule autour de trois piliers :

- Des centres d'excellence internationaux proposent des activités de formation pratique et d'assistance à l'intention des promoteurs immobiliers, des entrepreneurs et ingénieurs du bâtiment, des architectes et des responsables de la réglementation et de la planification ;
- Un réseau mondial de la construction (« Global Building Network ») entreprend des travaux de recherche et propose des activités de formation avancée sur les matériaux de construction, la conception de bâtiments et la construction de bâtiments à l'intention notamment des architectes, des ingénieurs et des décideurs d'aujourd'hui et de demain ;
- Des études de cas illustrent l'application des Orientations-cadres dans des pays du monde entier et démontrent leur validité sous des climats divers, à des stades plus ou moins avancés de développement et dans des contextes différents sur les plans réglementaire, législatif et matériel.

### *Résultats :*

- Les Orientations-cadres de la CEE pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments (ECE/ENERGY/GE.6/2020/4) ont été actualisées en 2020 ;
- Fin 2020, quatre centres d'excellence sur les bâtiments à haut rendement énergétique étaient opérationnels. Des discussions sont actuellement menées en vue de la création de centres supplémentaires ;
- L'élaboration d'un programme de formation est en cours, de même que la création d'un groupe de recherche de haut niveau, qui sera coordonné par la Penn State University ;
- L'Arménie, le Kirghizistan et la République de Moldova ont été sélectionnés pour faire l'objet d'études nationales sur l'application des Orientations-cadres ;
- La phase préparatoire d'un projet extrabudgétaire de grande envergure, qui vise à améliorer l'efficacité énergétique de la chaîne d'approvisionnement et des produits de l'industrie mondiale du bâtiment pour favoriser la construction de bâtiments à haut rendement énergétique, a été lancée en Arménie, en Géorgie, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, en République de Moldova, au Tadjikistan et en Ukraine.

## 9. Portail sur les normes au service de la réalisation des ODD

### *Description :*

18. Le [portail de la CEE sur les normes au service de la réalisation des ODD](#) a été lancé par le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) en octobre 2019. Il recense les normes en lien avec le Programme 2030 et couvre plusieurs ODD, dont l'ODD n° 11 (« Villes et communautés durables »). Il regroupe en un seul endroit les normes élaborées par la CEE et par d'autres organisations de

normalisation, y compris celles dont les travaux concernent les villes. Le portail permet aux utilisateurs d'accéder à des informations sur diverses normes et à un ensemble d'instruments multidisciplinaires, dont un outil de recensement des normes favorables à la réalisation des ODD, un recueil d'études de cas sur des pays, des villes et des régions où l'adoption de normes de durabilité a porté ses fruits, ainsi que des supports de formation en ligne.

*Résultats :*

- Le portail regroupe 1 618 normes, qu'il met en lien avec cinq ODD (6, 7, 11, 12 et 13), et d'autres ODD seront ajoutés en 2021 ;
- En ce qui concerne les politiques de normalisation qui relèvent de la compétence du WP.6, le portail donne accès à 417 normes, pratiques optimales et réglementations en lien avec l'ODD n° 11 (« Villes et communautés durables »).

## **10. Note d'orientation n° 24 de la CEE sur le vieillissement dans des villes intelligentes et durables**

*Description :*

19. La note d'orientation n° 24 de la CEE est axée sur trois aspects de la vie urbaine, à savoir le logement, les espaces verts et publics et le transport, et met l'accent sur l'importance de la prise en compte des besoins des personnes âgées dans la planification, la conception et l'exécution de projets de développement durable au niveau local. Ses auteurs réfléchissent à la façon dont les décideurs, les entreprises, les acteurs de la société civile et les citoyens de tous âges peuvent créer des environnements urbains à la fois durables et adaptés aux personnes âgées, en tirant parti de nouvelles technologies propres à satisfaire les besoins de toutes les générations, à résorber la fracture numérique, à promouvoir la solidarité intergénérationnelle et à garantir que les personnes âgées ne seront pas laissées de côté dans les villes intelligentes et durables.

*Résultats :*

- La note d'orientation a été largement diffusée auprès des membres du Groupe de travail permanent sur le vieillissement et de leurs réseaux nationaux, et d'après les retours reçus, les États membres l'ont trouvée utile ;
- Des États membres ont traduit la note d'orientation en allemand et en français pour en assurer une diffusion plus vaste encore.

## **11. Recueil de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la sécurité industrielle**

*Description :*

20. Le recueil de bonnes pratiques, que la CEE a établi en coopération avec la Banque européenne d'investissement en 2020, couvre selon une approche intégrée les questions relatives à la sécurité industrielle, à l'aménagement du territoire, à l'évaluation de l'impact sur l'environnement, à l'évaluation stratégique environnementale, à la participation du public, à l'information du public et à la réduction des risques de catastrophe, notamment dans un contexte transfrontière. Accessible en ligne, il regroupe plus de 40 études de cas, qui ont été menées par des pays et organisations de la région de la CEE, et recueillies par l'intermédiaire des réseaux de la Convention sur les accidents industriels, de la Convention d'Espoo et de son protocole relatif à l'ESE, de la Convention d'Aarhus et de son protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, ainsi que du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire.



*Résultats :*

- Partage d'enseignements tirés de l'expérience et de bonnes pratiques en vue de leur mise en œuvre aux niveaux national, régional, infrarégional et local ;
- Renforcement de l'application des instruments de la CEE susmentionnés ;
- Amélioration de la compréhension des liens entre les conventions, protocoles, instruments et cadres de la CEE, d'une part, et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et les ODD, d'autre part.

## **12. Atelier infrarégional sur l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle dans les pays d'Europe orientale et du Caucase, et séance préparatoire en ligne**

*Description :*

21. Un atelier infrarégional sur l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle dans les pays d'Europe orientale et du Caucase a eu lieu à Chisinau du 22 au 24 mai 2019. Il a réuni 37 experts des pays bénéficiaires spécialisés dans l'aménagement du territoire, la sécurité industrielle et l'évaluation de l'environnement, ainsi que 7 experts internationaux. Il a consisté en quatre réunions, une table ronde, un exercice pratique (jeu de rôle) et une visite de terrain. Les participants ont également assisté à la première projection d'une nouvelle vidéo.

22. La séance préparatoire à un atelier infrarégional sur l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle dans les pays d'Europe du Sud-Est s'est tenue à Genève et en ligne le 21 octobre 2020. Elle a consisté en une réunion interactive de deux heures et a réuni 22 participants et experts internationaux. L'objectif était d'aider les pays d'Europe du Sud-Est à coordonner leurs procédures en matière d'aménagement du territoire et de sécurité industrielle, et de mettre en avant les données d'expérience et bonnes pratiques d'autres pays.

*Résultats :*

- Amélioration de la communication et de la coordination entre les autorités nationales et infranationales chargées de l'aménagement du territoire, de la sécurité industrielle, de l'évaluation de l'environnement et de l'évaluation des risques dans l'optique d'une meilleure intégration de ces domaines d'action voisins ;
- Amélioration de l'élaboration des politiques et de la gouvernance ;
- Renforcement de l'application des instruments juridiques de la CEE, y compris la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels, la Convention d'Espoo et son protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale, ainsi que les instruments de gouvernance élaborés par le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire ;
- Amélioration de la compréhension des liens entre les conventions, protocoles, instruments et cadres de la CEE, d'une part, et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, les ODD et le Nouveau Programme pour les villes, d'autre part.

## **13. La mobilité en tant que service : publication sur les tendances et l'économie des transports**

*Description :*

23. Le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) s'est intéressé à la mobilité en tant que service, qui connaît un succès croissant, en particulier dans les villes. La mobilité en tant que service est un nouveau concept, dont l'intérêt réside dans l'intégration des services de mobilité via une plateforme unique, qui permet à l'utilisateur de planifier ses trajets et d'acheter tous ses titres de transport en une seule fois. Elle est rendue possible par le progrès des systèmes intelligents, de l'Internet des objets,

de l'informatique en nuage et de la gestion des mégadonnées. Les auteurs de la publication sur les tendances et l'économie des transports présentent et expliquent le concept de mobilité en tant que service, en décrivent les catalyseurs et évoquent les problèmes que soulève son application.

*Résultats :*

- Circulation fluide et efficace de l'information et des personnes, tant au niveau local que sur de longues distances ;
- Services de mobilité porte à porte, qui peuvent être transposés à l'échelle mondiale et ne nécessitent pas l'utilisation de voitures particulières ;
- Niveau de service supérieur à celui dont bénéficient les utilisateurs de voitures particulières ;
- Création d'un écosystème d'information et de service ouvert pour des systèmes de transport intelligents.

#### **14. Le rôle du transport intermodal et de la logistique dans le développement de villes et d'établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables**

*Description :*

24. L'atelier organisé dans le cadre du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24) avait pour point de départ les considérations suivantes :

- Le transport de marchandises en zone urbaine joue un rôle essentiel dans le développement et la prospérité des villes, car il permet l'acheminement de nombreuses marchandises là où elles sont vendues, transformées ou consommées ;
- Le transport de marchandises en zone urbaine a des effets négatifs sur la santé et le bien-être des citoyens en raison des émissions atmosphériques et sonores qu'il produit et des risques pour la sécurité routière qu'il génère ;
- Le transport de marchandises en zone urbaine requiert des solutions qui favorisent l'accessibilité et la connectivité tout en limitant le plus possible leurs effets externes négatifs.

*Résultats :*

- Les diverses mesures et pratiques stratégiques, logistiques et technologiques sur lesquelles les participants se sont entendus appuieront le développement durable du transport de marchandises en zone urbaine et auront un effet transformateur sur l'administration des villes.

#### **15. Analyse économique de la transformation des systèmes de transport urbain dans le cadre du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5)**

*Description :*

25. L'organisation d'un système de transport urbain efficace et efficient n'est pas chose aisée, car le fonctionnement de systèmes complexes, tels que les installations de transport et de mobilité, est en général étroitement lié à celui d'autres systèmes. Cette interdépendance appelle une approche globale et multidisciplinaire, qui tient notamment compte de la planification des infrastructures spatiales et urbaines, de la démographie sociale et de la géographie, ainsi que des exigences en matière de transport urbain et de logistique. Dans ce contexte, les participants à la table ronde d'experts ont reconnu qu'il était primordial de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les coûts respectifs de la mise en œuvre de politiques individuelles et de politiques intégrées ?

- Quels avantages ces politiques présentent-elles (sur le plan financier) ?
- Quels sont les risques et comment les atténuer pour maximiser les avantages tout en réduisant autant que possible les coûts ?

*Résultats :*

- Sensibilisation des parties prenantes à l'importance de procéder à des analyses coûts-avantages des politiques de transport pour éclairer la prise de décisions et l'élaboration des politiques ;
- Amélioration de la compréhension des principales catégories de politiques de mobilité urbaine et du rôle clef que ces politiques peuvent jouer à l'appui du développement durable des villes.

## **16. Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)**

*Description :*

26. Les voyages et le transport sont des éléments essentiels de la vie moderne. Nous sommes tributaires des transports pour nous rendre sur notre lieu de travail, faire des achats et pratiquer des activités de loisirs, que nous nous déplaçons en voiture, en bus, en train, à pied ou à vélo. En outre, la mobilité active étant une forme d'activité physique, elle peut contribuer à notre santé et à notre bien-être. Toutefois, les transports ont aussi des effets néfastes sur l'environnement et sur la santé (embouteillages, accidents, pollution et émissions de gaz à effet de serre). Il est plus important que jamais de prendre en considération la corrélation cruciale qui existe entre transport, santé et environnement.

*Résultats :*

27. Soucieux de mettre en évidence la corrélation susmentionnée, de faire connaître ses travaux et de renforcer les capacités des parties prenantes, le PPE-TSE a élaboré plusieurs publications à vocation pédagogique :

- A Handbook on Sustainable Urban Mobility and Spatial Planning – Promoting Active Mobility (Manuel sur la mobilité urbaine et l'urbanisme durables : promouvoir la mobilité active) (septembre 2020) ;
- Mobility Management – A guide of international good practices (Gestion de la mobilité : guide des bonnes pratiques internationales) (avril 2020) ;
- Jobs in Green and Healthy Transport (Emplois dans le secteur des transports respectueux de l'environnement et de la santé) (mai 2020).

## **17. Étude sur le renforcement de la capacité des pays d'Asie centrale à élaborer des politiques de mobilité urbaine durable dans les domaines du partage de véhicules et du covoiturage**

*Description :*

28. Les services de mobilité collaborative relèvent de l'économie du partage, qui repose sur l'idée selon laquelle des ressources limitées doivent être utilisées à bon escient, et permet ainsi d'offrir des biens et des services de grande qualité à un prix raisonnable. L'étude revient brièvement sur l'apparition et le développement des services de mobilité collaborative, qui contribuent à une utilisation plus efficace des ressources disponibles et à la réalisation des ODD.

*Résultats :*

- L'étude présente des directives et des recommandations claires, en tenant compte des meilleures pratiques susceptibles de faciliter la transition vers des formes modernes de mobilité urbaine durable en Asie centrale ;
- Les auteurs se sont intéressés au partage de véhicules et au covoiturage dans certains pays d'Europe occidentale, d'Asie et d'Amérique du Nord, et donnent des conseils en vue de la mise en place éventuelle de services analogues au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Tadjikistan.

### III. Activités intersectorielles

29. La soixante-huitième session de la CEE et la Journée des villes ont coïncidé avec un changement organisationnel majeur, à savoir l'adoption de l'approche fondée sur les convergences, qui vise à favoriser la création de synergies et la coopération entre les divisions de la CEE dans quatre domaines intersectoriels : l'utilisation durable des ressources naturelles ; les villes intelligentes et durables pour tous les âges ; la mobilité durable et la connectivité intelligente ; la mesure et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des ODD.

30. Inspiré par la session de la CEE et la Journée des villes, le domaine de convergence « villes intelligentes et durables pour tous les âges » constitue un cadre de coopération intersectorielle, qui sert essentiellement au sein du secrétariat, mais s'est aussi avéré propice au renforcement de la collaboration entre les organes subsidiaires dans l'exécution de leurs mandats respectifs. À titre d'exemple, le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire et le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé ont coopéré à l'élaboration des lignes directrices sur les outils et les mécanismes de financement des projets de villes intelligentes et durables au titre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables ». On trouvera ci-après des exemples concrets de travaux intersectoriels, qui sont tirés de la section II ci-dessus :

a) La Déclaration de Genève des maires. Adoptée en octobre 2020, la Déclaration fait référence aux travaux menés au titre de tous les sous-programmes et au sein de divers organes subsidiaires, notamment dans les domaines des déchets alimentaires, de l'efficacité énergétique, des transports urbains, des environnements urbains durables ou encore de l'accès à un logement sûr et abordable, pour n'en mentionner que quelques-uns ;

b) Le projet « Redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE ». La CEE s'emploie à établir un plan d'action et un ensemble de notes d'orientation connexes pour renforcer la capacité des administrations nationales, infranationales et locales de la région de la CEE à transformer les établissements informels en zones urbaines à la fois durables et résilientes dans le cadre des efforts de redressement post-COVID-19. Le plan d'action et les notes d'orientation sont élaborés en collaboration avec les membres de cinq divisions de la CEE au titre du domaine de convergence « villes intelligentes et durables pour tous les âges », la lutte contre la pandémie dans les établissements informels nécessitant une approche intégrée et intersectorielle ;

c) La note d'orientation de la CEE sur le vieillissement dans des villes intelligentes et durables. Inspirée par le thème du débat de haut niveau de la soixante-huitième session de la CEE et par l'approche fondée sur les convergences, cette note d'orientation devait initialement porter sur le vieillissement dans les environnements urbains, mais a finalement été axée sur l'interaction entre le vieillissement et les différents domaines d'action de la CEE. Le Groupe de la population, qui l'a établie, s'est appuyé sur les travaux menés au titre d'autres sous-programmes, en particulier des sous-programmes « Logement » et « Transports ».

31. Une publication consacrée au domaine de convergence « villes intelligentes et durables pour tous les âges » sera officiellement présentée à la soixante-neuvième session de la CEE. Elle décrira plus en détail l'approche intersectorielle qu'applique la CEE en matière de développement durable des villes.

## IV. Planification des débats de haut niveau

### Préparatifs de la soixante-huitième session

32. Le thème du débat de haut niveau de la soixante-huitième session de la CEE a été adopté par les États membres à la 100<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif en septembre 2018, environ sept mois avant la tenue de la session. Dans ce court délai, le secrétariat a concentré ses efforts sur la planification du programme relatif aux points pertinents de l'ordre du jour, en particulier sur les discours d'ouverture du débat de haut niveau et sur la table ronde « Solutions régionales et nationales pour des villes intelligentes et durables et influence des instruments de la Commission économique pour l'Europe », organisée dans le cadre du dialogue de haut niveau. Un document d'information intitulé « Les outils dont dispose la Commission économique pour l'Europe pour favoriser la transition vers des villes intelligentes et durables » (E/ECE/1489) a également été établi. En outre, des manifestations parallèles ont été organisées, notamment une exposition et une foire aux informations, qui visaient à mettre en avant des récits d'expériences réussies et des outils propices à l'adoption de pratiques intelligentes et durables.

33. La session de la CEE a été précédée par la Journée des villes. Désireux d'alimenter les débats intergouvernementaux des États membres de la CEE, des maires et autres membres d'administrations locales ont réfléchi aux moyens de bâtir des villes intelligentes et durables, en se concentrant sur les possibilités d'amélioration de la qualité de vie des habitants et de l'efficacité des opérations, des services et de la compétitivité en milieu urbain. Plus de 40 maires de la région de la CEE ont échangé des vues et mis en commun leurs connaissances sur les bonnes pratiques et les stratégies de planification efficaces (voir [E/ECE/HBP/2019/3](#)).

34. Toutefois, le délai a été trop bref pour permettre une consultation approfondie de tous les organes subsidiaires de la CEE avant la session. De nombreux organes subsidiaires ne se sont réunis qu'après la session, et ceux dont les réunions officielles étaient programmées avant la session n'ont pu adapter leur ordre du jour que dans une mesure limitée. La soixante-dix-neuvième session du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire, par exemple, avait déjà eu lieu en octobre 2018. Par conséquent, et comme mentionné plus haut, les organes spécialisés ont essentiellement approfondi leur collaboration intersectorielle après la session.

### Préparatifs de la soixante-neuvième session

35. Le débat de haut niveau de la soixante-neuvième session de la CEE se tiendra lui aussi sous un thème transversal. Sur la base des enseignements tirés de la soixante-huitième session, les États membres ont adopté le thème « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la CEE » à la 109<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, en février 2020, soit quatorze mois avant la tenue de la session. Les organes subsidiaires concernés et le secrétariat ont été invités par le Comité exécutif à réfléchir à la façon dont ils pourraient contribuer au thème transversal de la session dans le contexte de leurs mandats respectifs, de leurs travaux en cours et des ressources disponibles, selon qu'il conviendrait et en tirant pleinement parti des synergies existantes.

36. Cette approche a donné un élan considérable aux préparatifs et fait émerger un vaste débat, à l'échelle de l'organisation, autour du thème retenu. En particulier, les organes dont la session annuelle avait été programmée suffisamment longtemps à l'avance ont pu ajouter à leur ordre du jour un point consacré à l'examen du thème. Certains Comités sectoriels ont formulé des recommandations pour examen par la CEE. D'autres entités ont profité de la période intersessions pour mettre en place des activités de partage des connaissances et pour participer à des manifestations parallèles, y compris à des manifestations organisées par des organisations partenaires de la CEE. Dans le cadre de son mandat, le secrétariat a intégré le thème choisi à son programme de travail et aux travaux des équipes interdivisions chargées des différents domaines de convergence.

37. Pour faciliter la mobilisation de tous les organes à un stade précoce de l'organisation de la session, même des organes dont le calendrier des réunions ne coïncidait pas avec le calendrier des préparatifs, la Secrétaire exécutive a contacté les Bureaux de tous les Comités sectoriels et leur a demandé de soumettre des contributions. Tout au long de la période

intersessions, le Comité exécutif a sollicité et reçu des informations sur les travaux déjà entrepris, les activités en cours et les éventuelles perspectives ouvertes aux différents organes. Ces informations ont servi à éclairer les préparatifs de la session.

38. Les États membres se sont félicités de cette approche globale, mais ont fait observer que tous les organes n'avaient pas pu participer pleinement aux préparatifs, certains n'ayant pas eu l'occasion de s'y intéresser pendant leurs sessions plénières officielles. L'une des principales raisons en était que les organes subsidiaires de la CEE n'avaient pas disposé d'un cycle annuel complet de réunions pour débattre du thème avant que le Comité exécutif entame ses consultations informelles sur les potentiels projets de décision de la CEE et commence à établir l'ordre du jour provisoire de la session à l'automne 2020. Le Comité des transports intérieurs, par exemple, s'est réuni une semaine seulement après la sélection du thème du débat de haut niveau, de sorte que sa contribution a essentiellement consisté en la soumission de documents informels par son bureau avant sa session plénière suivante, programmée pour février 2021. La règle selon laquelle les documents de conférence doivent être soumis dix semaines avant la tenue de la réunion à laquelle leur examen est prévu a également constitué un obstacle à la pleine participation de tous les organes. La situation a été rendue plus compliquée encore par la pandémie de COVID-19, qui a entraîné une importante réorganisation du calendrier officiel des réunions de la CEE, ainsi que par la crise de liquidités que traverse le Secrétariat de l'ONU, en raison de laquelle les ressources affectées au service des réunions officielles de la CEE ont été réduites de deux tiers.

#### **Proposition de nouveau calendrier**

39. Désireux d'examiner les implications de la sélection d'un thème transversal à un stade précoce de la préparation des sessions, le Comité exécutif a prié le secrétariat de procéder à une enquête sur les enseignements tirés de la soixante-neuvième session, puis de soumettre une proposition pour la préparation des futures sessions de la CEE. Il devrait examiner les résultats de cette enquête en juillet 2021. Compte tenu de l'expérience tirée des préparatifs des soixante-huitième et soixante-neuvième sessions de la CEE, il souhaitera peut-être envisager d'arrêter le thème du débat de haut niveau de chaque session plus tôt encore, idéalement dans un délai de six mois à compter de la tenue de la session précédente. Tous les organes subsidiaires pourraient ainsi tenir leur session annuelle suffisamment longtemps avant chaque session de la CEE, entamer leurs travaux sur le thème du débat de haut niveau sensiblement plus tôt, et soumettre des contributions et recommandations plus complètes au Comité exécutif pour examen à la session de la CEE.

40. On trouvera ci-après une proposition de calendrier pour la sélection du thème du débat de haut niveau des futures sessions de la CEE. Dans un délai de trois mois à compter de la tenue de chaque session de la CEE, c'est-à-dire au plus tard en juillet, les sessions ayant lieu en avril, le Comité exécutif examinerait les résultats d'une enquête sur les enseignements tirés de cette session. À ce stade, les premières propositions de thèmes pour la session suivante pourraient être présentées aux États membres pour examen, selon qu'il conviendrait. En octobre de la même année, ou au plus tard en décembre, le Comité exécutif déciderait du thème du débat de haut niveau de la session suivante et demanderait aux organes subsidiaires de contribuer aux préparatifs de cette session. Tous les organes subsidiaires auraient alors la totalité de l'année d'intersession pour se pencher sur le thème et formuler des recommandations sur la façon dont ils pourraient y contribuer dans le cadre de leurs activités prescrites. Ces recommandations feraient avancer les travaux de planification du Comité exécutif, qui les étudierait en vue de l'élaboration éventuelle de projets de décision à transmettre à la CEE pour examen. Un tel cycle de planification permettrait aux États membres de mettre à profit l'ensemble des compétences de la CEE, d'entamer leurs préparatifs plus tôt et donc de soumettre leurs documents dans les délais impartis.

### Proposition de cycle de planification des sessions de la CEE

	Année de session de la CEE	Année d'intersession	Année de session de la CEE
■ CEE	4 Session		4 Session
■ Comité exécutif	7 Évaluation 10/12 Choix du nouveau thème	10-12 Préparation de la session suivante	...
■ Organes subsidiaires	Observations sur le nouveau thème et sur les travaux menés au titre du précédent thème		

  

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

41. La CEE pourrait inscrire systématiquement à son ordre du jour un point au titre duquel elle élaborerait un rapport sur les activités menées au titre du thème du débat de haut niveau de la session précédente, l'objectif étant d'examiner l'incidence du choix de ce thème. Ce point serait abordé pendant la deuxième journée de la session suivante.

## Annexe

Le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire est, au sein de la CEE, l'organe expressément chargé d'étudier la question des villes intelligentes et durables, ce qu'il fait depuis 2013 au titre du volet n° 2 de ses travaux (« développement urbain durable »). Ses activités prescrites sont, entre autres, les suivantes :

- Établissement d'indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables en collaboration avec l'UIT ;
- Élaboration d'orientations sur les villes intelligentes et durables à l'intention des États membres ;
- Élaboration de monographies de villes intelligentes et durables.

On trouvera dans le tableau ci-dessous des références explicites aux mandats du Comité.

D'autres mandats, qui relèvent de sous-programmes différents, touchent également à la question des villes intelligentes et durables, et sont donc eux aussi repris dans le tableau.

<i>Mandat</i>	<i>Domaine d'intervention</i>
<b>Logement, aménagement du territoire et population</b>	
<b>Logement et aménagement du territoire<sup>3</sup></b>	
Rapport du Comité du logement et de l'aménagement du territoire (ECE/HBP/173)	Le Comité a intégré la question des villes intelligentes dans le volet « développement urbain durable » de son programme de travail
Rapport du Comité du logement et de l'aménagement du territoire sur sa soixante-quinzième session, tenue en 2014 (ECE/HBP/179)	Le Comité a pris note des informations sur les activités consacrées aux villes intelligentes et durables dans le cadre de son programme de travail et décidé qu'il établirait un ensemble d'indicateurs relatifs aux villes intelligentes pour examen et approbation à sa prochaine session
Rapport du Comité du logement et de l'aménagement du territoire sur sa soixante-dix-septième session, tenue en 2016 (ECE/HBP/188)	Le Comité a approuvé la version révisée des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables, qui ont été établis au titre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » pour faire progresser la réalisation des ODD
Rapport du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire sur sa quatre-vingt-unième session, tenue en 2020 (ECE/HBP/206)	Le Comité a approuvé le Protocole de la CEE concernant l'évaluation de la performance des villes au regard des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables
Rapport du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire sur sa quatre-vingt-unième session, tenue en 2020 (ECE/HBP/206)	Appui du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire au renforcement de la résilience des villes pendant et après la pandémie de COVID-19

<sup>3</sup> Créé en 1947, le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE est le seul organe intergouvernemental ayant compétence pour traiter des problèmes de logement et de développement urbain qui se posent dans la région de la CEE et l'organe de décision suprême de la CEE en ce qui concerne le logement, le développement urbain et l'aménagement du territoire. Il dispose d'un ensemble complet de mandats, qui portent sur le logement abordable et économe en énergie, les bâtiments sûrs et économes en énergie, l'urbanisme, les villes intelligentes et durables, ainsi que l'administration des biens fonciers et l'aménagement du territoire. Les mandats répertoriés dans le tableau sont ceux qui concernent en particulier les villes intelligentes et durables. De plus amples informations sur les activités du Comité sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unece.org/housing/history-committee>.



<i>Mandat</i>	<i>Domaine d'intervention</i>
Rapport du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire sur sa quatre-vingtième session, tenue en 2019 ( <a href="#">ECE/HBP/201</a> )	Appui à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau des villes : établissement de monographies de villes intelligentes et durables et formulation de recommandations connexes
Rapport du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire sur sa quatre-vingtième session, tenue en 2019 ( <a href="#">ECE/HBP/201</a> )	Forum des maires
<b>Population</b>	
Programme de travail du volet « population » du sous-programme relatif au logement, à l'aménagement du territoire et à la population pour 2019-2020, programme de travail du Groupe de travail permanent sur le vieillissement pour 2018-2022 et mandat relatif à l'élaboration de notes d'orientation ( <a href="#">ECE/WG.1/2018/2</a> , <a href="#">annexe II</a> )	Note d'orientation n° 24 de la CEE sur le vieillissement dans des villes intelligentes et durables
<b>Commerce</b>	
Rapport du WP.6 sur sa session de 2018 ( <a href="#">ECE/CTCS/WP.6/2018/2</a> )	Portail sur les normes au service de la réalisation des ODD
Mandat et cahier des charges du Groupe consultatif des technologies de pointe applicables au commerce et à la logistique ( <a href="#">ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/22/Rev.1</a> )	L'intelligence artificielle dans les villes
<b>Énergie durable</b>	
Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments ( <a href="#">ECE/ENERGY/GE.6/2017/4</a> ) et mise à jour des Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments ( <a href="#">ECE/ENERGY/GE.6/2020/4</a> )	Normes en vigueur dans la région de la CEE en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments
Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments ( <a href="#">ECE/ENERGY/GE.6/2017/4</a> ) et mise à jour des Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments ( <a href="#">ECE/ENERGY/GE.6/2020/4</a> )	Initiative sur les bâtiments à haut rendement énergétique
<b>Environnement</b>	
Plan de travail de la Convention sur les accidents industriels pour 2019-2020 ( <a href="#">ECE/CP.TEIA/38/Add.1</a> )	Recueil de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la sécurité industrielle
Plans de travail de la Convention sur les accidents industriels pour 2019-2020 ( <a href="#">ECE/CP.TEIA/38/Add.1</a> ) et pour 2021-2022 ( <a href="#">ECE/CP.TEIA/42/Add.1</a> , à paraître)	Atelier infrarégional sur l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle dans les pays d'Europe orientale et du Caucase (Chisinau, 22-24 mai 2019) et séance préparatoire à l'atelier infrarégional sur l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle dans les pays d'Europe du Sud-Est (Genève et en ligne, 21 octobre 2020)

<i>Mandat</i>	<i>Domaine d'intervention</i>
<b>Transports</b>	
ECE/TRANS/WP.5/66, point XII, sect. A, par. 68 (mandat relatif à l'élaboration d'une publication sur la mobilité en tant que service) ; ECE/TRANS/WP.5/60, point XII, sect. D, par. 62 (mandat de fond) ;	La mobilité en tant que service : publication sur les tendances et l'économie des transports
ECE/TRANS/WP.24/145, point XI, par. 56	Le rôle du transport intermodal et de la logistique dans le développement de villes et d'établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables
ECE/TRANS/WP.5/66, par. 54 et 55	Analyse économique de la transformation des systèmes de transport urbain dans le cadre du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5)
Document final de la réunion de haut niveau du PPE-TSE (Déclaration de Paris) : <a href="https://thepep.unece.org/sites/default/files/2017-05/Paris_Declaration_in_French_final.pdf">https://thepep.unece.org/sites/default/files/2017-05/Paris_Declaration_in_French_final.pdf</a> .	Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)
Comité exécutif, 104 <sup>e</sup> réunion	Étude sur le renforcement de la capacité des pays d'Asie centrale à élaborer des politiques de mobilité urbaine durable dans les domaines du partage de véhicules et du covoiturage
<b>Coopération et intégration économiques</b>	
Plan d'activités intersessions du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé pour 2020-2021 (ECE/EX/2020/L.6, annexe, par. 25)	Méthode d'évaluation des partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population au regard des objectifs de développement durable